

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170520-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 20

OBJET : Bâtiment Rallye, ancien lycée Gilbert Romme : convention de mise à disposition avec l'Association « Les Bouchons d'Amour »

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 25 avril 2017

Le bâtiment Rallye situé sur le site de l'ancien lycée Gilbert Romme (la Varenne), possède un espace vacant correspondant aux anciens ateliers du Lycée professionnel. Cet espace peut être mis à disposition d'associations aux activités compatibles avec la configuration des lieux.

Par courrier du 15 octobre 2016, réitéré le 14 janvier 2017, Madame RAVISY, représentant l'association « Les Bouchons d'Amour », sollicite la mise à disposition d'un nouveau local pour ses activités, consistant à la réception et au tri de plus de 40 tonnes de bouchons en plastiques par an, afin de financer des aides aux personnes handicapées.

Par une convention du 28 septembre 2004, cette association était logée place Marinette Menut, dans un ancien lavoir assez difficile d'accès, avec un espace restreint, ouvert sur l'extérieur et vétuste.

L'atelier désaffecté du bâtiment Rallye semble correspondre pour un meilleur déroulement des activités de l'association : bâtiment de plain-pied, fermé, avec un espace suffisant pour le stockage et le tri (150 m² environ seraient mis à disposition de l'association) et mieux accessible aux bénévoles et aux camions de chargement des bouchons.

En vue de cette mise à disposition gracieuse, les travaux nécessaires pour la remise en marche des sanitaires et de l'éclairage du local ont été effectués en régie. Il n'est pas prévu de chauffage du local. Les charges sont assurées par la commune.

Afin de rendre possible cette mise à disposition, le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature d'une nouvelle convention avec l'association « Les Bouchons d'Amour » jointe en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la mise à disposition d'une partie du local Atelier du bâtiment Rallye de l'ancien Lycée Gilbert Romme à l'association « Les Bouchons d'Amour » selon les termes de la convention jointe à la présente délibération ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition de locaux.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL